Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 089-248900938-20201223-ENV_2020_107-DE

N° ENV/2020/107

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation** :	11 décembre 2020 11 décembre 2020	**Nombre de conseillers communautaires** En exercice : **50** Présents **: 20** Votants : **49**

Séance du 17 décembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES,
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Claude SCIBOZ, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Didier MOREAU
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Guy AVENIA
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Laurent CHAT
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Bernard MORAINE, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Bruno JAN
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Françoise DEPARDON, procuration à M. Éric GALLOIS
M. Éric APFFEL, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 089-248900938-20201223-ENV_2020_107-DE

M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Xavier MARQUIS, procuration à M. Bruno JAN
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, année 2019

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 089-248900938-20201223-ENV_2020_107-DE

ENV/2020/107	Conseil communautaire du 17 décembre 2020

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, année 2019

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un EPCI *« … présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public […] de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères… »,*

Vu l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux modalités de mise à disposition du public du rapport annuel,

Vu la réunion de la commission « déchets / déchèteries », du 1er décembre 2020,

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 3 décembre 2020,

Vu l'exposé du Vice-président,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la CCJ, pour l'année 2019, annexé,

- DEMANDE que ce rapport soit transmis aux Maires des communes membres.

Communauté de Communes du Jovinien

Le Président

Nicolas SORET